

SÉANCE DU 26 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette

Procurator(s) : /

Etai(ent) absent(s) : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 08 août 2025 - Date d'affichage : 08 août 2025

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL-NOMENCLATURE 7.1

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser un complément d'amortissements aux comptes 280422 et 2804182

De plus il faut modifier les crédits à l'opération 196 en vue du remplacement de la chaudière fioul de l'EHPAD en urgence.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article-opération	Montant	Article-opération	Montant
Opération 196 -231	+100 000.00€	021 - Virement section fonctionnement	-695.00€
		040 – 2804182 - Bâtiments et installations	+100 000.00€
			+160.00€
		040 – 280422 – Bâtiments et installations	+535.00€
	100 000.00€		100 000.00€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article-opération	Montant	Article-opération	Montant
023 – Virement section investissement	-695.00€	773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	+695.00€
042 – 681- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions / Charges de fonctionnement	+100 000.00€		
	+695.00€		
65561 – Contribution fonds compensation charges	+695.00€		
011 – 615221 Bâtiments publics	-100 000.00€		
	695.00€		695.00€
TOTAL DEPENSES	100 695.00 €	TOTAL RECETTES	100 695.00€

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 064-216404772-20250826-DM125-BF



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 06 / 10 / 2025

Et après transmission en sous-préfecture le 06 / 10 / 2025